SYNDICAT MIXTE
DOUBS-LOUE
PRÉSERVER LES RIVIÈRES · PROTÉGER LES HOMMES

PROCES VERBAL

COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2026

Salle Mugnier Pollet - Hôtel de Ville de Dole – 18h30

Date de convocation : 22/06/2026

Nombre de titulaires EPCI en exercice : 10 (10 voix)		**Nombre de titulaire CD39 en exercice : 2 (6 voix)**	
Présents titulaires	10	Présents titulaires	2
Présents suppléants prenant part au vote		Présents suppléants prenant part au vote	
Présents suppléants ne prenant pas part au vote	6	Présents suppléants ne prenant pas part au vote	
Absents représentés		Absents représentés	
Nombre de suffrage exprimés			**16**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heure trente, le comité syndical du SMDL, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'hôtel de ville de Dole sous la présidence du Président élu.

Collectivités	**Délégués titulaires**		**Délégués suppléants**	
Département du Jura	M. Franck DAVID	X	Mme Christine RIOTTE	
	Mme Florence GAY	X	M. Jean-Michel DAUBIGNEY	
CA Grand Dole	M. Olivier MEUGIN	X	M. Thomas RYAT	X
	Mme Severine CALINON	X	Mme Céline LABOUROT	Excusée
CC Jura Nord	M. Emmanuel BARBERET	X	M. Jean-Louis MORLIER	
	M. Aurélien PHILIPPE	X	M. Alexandre BOLE	
CC Val d'Amour	M. Christian VUILLET	X	Mme Lauriane BUCHAILLOT	X
	M. Éric BRUGNOT	X	M. Nicolas KOEHREN	X
CC Plaine Jurassienne	M. Etienne CORDIER	X	M. Yoann BONOTTE	X
	M. Alexandre CROT	X	M. Bruno MONNOT	X
CC Arbois Poligny Salins	M. Charles GIRARDET	X	Mme Valérie DEPIERRE	
	M. Jean-Baptiste BAUD	X	Charles VALLET	X

Secrétaire de séance : M. Jean Baptiste BAUD

Ordre du Jour :

1. Présentation établissement
2. Représentants SMDL organismes extérieurs
3. Composition CAO
4. Participation financière animation contrat Doubs
5. Convention de gestion barrage des Colombots
6. Projet de restauration Raie des Moutelles – demande de subvention
7. Questions diverses

****

M. MEUGIN, Président du SMDL, remercie l'ensemble des délégués titulaires et suppléants présents. Il rappelle sa volonté d'inviter l'ensemble des délégués suppléants aux séances du comité syndical. Une modification du règlement intérieur a été réalisé lors de la séance du 2 juin 2026 afin d'intégrer ces éléments.

Un tour de table est réalisé afin que chaque délégué se présente.

RAPPORT N°0 : COMMUNICATION DES D2CISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Sous la présidence de séance de **M. Olivier MEUGIN**

Conformément à l'article 5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion du comité syndical, le président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de la délégation d'attributions par le comité syndical.

Les principales décisions sont exposées ci-dessous :

Décisions	Incidence financière / Remarques
Marché travaux restauration Cuisance Entreprise TCHASSAGNE / BONNOT TP	61 009,51 € TTC
Prestation Jura Drone, suivi des travaux Cuisance	3 800 € Net de Taxes
Marché inventaires complémentaires Tanche « BCD Environnement »	42 336 € TTC

Demande d'aides Agence de l'eau pour les travaux Cuisance, Etudes Arne, Acquisition foncière Hotellans et Inventaires complémentaires Tanche	Recettes travaux et postes SMDL
Réponse appel d'offre DRGFIP Acquisition foncière Hotellans	Offre à 22 500 € hors frais de notaire
Arrêté portant délégation de fonction et de signature aux Vice-Présidents	RAS
Arrêté portant délégation de signature au directeur	RAS
Décisions (2) de reconduction de contrats de chargés de missions	RAS
Dépôt dossier loi sur l'eau travaux Annexe des Clavautiers	RAS
Analyse laboratoire (suivi travaux Glantine/Orain)	5 347,25 € TTC
Convention avec propriétaire privé (AF Rans et particulier) accord travaux Clavautiers	RAS – Signature 5ème VP
Avenant convention de co-maitrise d'ouvrage SMDL-ONF inventaires complémentaires Tanche	Recettes (participation de l'ONF aux inventaires)

Communication des décisions prises par le Bureau
Sans Objet

En l'absence de questions sur les éléments présentés, il est procédé à la poursuite de l'examen de l'ordre du jour.

RAPPORT N°1 : PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

M. MEUGIN rappelle les éléments suivants. Lors de sa séance d'installation en date du 2 juin 2026, le comité syndical a déclaré installés dans leurs fonctions les délégués syndicaux suivants désignés par ses membres.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE	
Délégués titulaires	**Délégués suppléants**
M. Olivier MEUGIN	M. Thomas RYAT
Mme Severine CALINON	Mme Céline LABOUROT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES JURA NORD	
Délégués titulaires	**Délégués suppléants**
M. Emmanuel BARBERET	M. Jean-Louis MORLIER
M. Aurélien PHILIPPE	M. Alexandre BOLE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'AMOUR	
Délégués titulaires	**Délégués suppléants**
M. Christian VUILLET	Mme Lauriane BUCHAILLOT
M. Eric BRUGNOT	M. Nicolas KOEHREN

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE JURASSIENNE	
Délégués titulaires	**Délégués suppléants**
M. Etienne CORDIER	M. Yoann BONOTTE
M. Alexandre CROT	M. Bruno MONNOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARBOIS POLIGNY SALINS CŒUR DU JURA	
Délégués titulaires	**Délégués suppléants**
M. Charles GIRARDET	Mme Valérie DEPIERRE
M. Jean-Baptiste BAUD	Charles VALLET

DEPARTEMENT DU JURA	
Délégués titulaires	**Délégués suppléants**
M. Franck DAVID	Mme Christine RIOTTE
Mme Florence GAY	M. Jean-Michel DAUBIGNEY

Il est en outre rappelé que lors de sa séance d'installation en date du 2 juin 2026, le comité syndical a élu :

Exécutif SMDL	
Président	**M. Olivier MEUGIN**
1er Vice-Président	M. Franck DAVID
2ème Vice-Président	M. Jean-Baptiste BAUD
3ème Vice-Président	M. Christian VUILLET
4ème Vice-Président	M. Etienne CORDIER
5ème Vice-Président	M. Emmanuel BARBERET

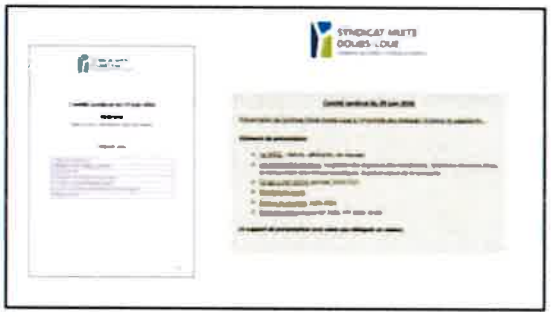
Le bureau du SMDL est constitué du Président et des 5 Vice-Présidents

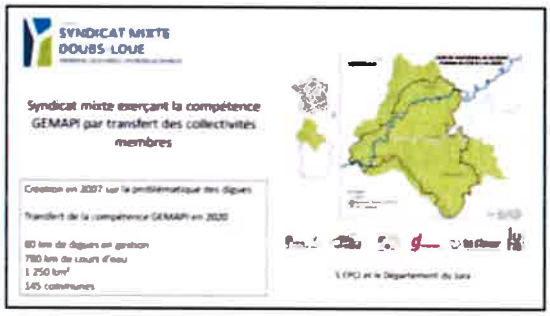
Lors de sa séance d'installation en date du 2 juin 2026, le Président nouvellement élu, M. Olivier Meugin, a souhaité que soient également conviés systématiquement les délégués suppléants aux comités syndicaux. Le règlement intérieur de l'établissement a par ailleurs été modifié en ce sens en séance.

La parole est laissé à M. Denis Chaize, directeur du SMDL, pour une présentation de l'établissement. Le support de présentation est joint en annexe du présent PV.

Eléments de présentation

- Le SMDL : statuts, adhérents, les équipes
- Les principales missions : La gestion des digues et des inondations, l'entretien des cours d'eau, la restauration des milieux aquatiques, la préservation de la ressource
- Ce qui a été réalisé période 2020-2025
- Dossiers en cours
- Enjeux du mandat 2026-2032
- Point financier (rappel BP 2026, PPI 2026-2030)





RAPPORT N°2 : REPRESENTANTS ORGANISMES EXTERIEURS

M. Olivier MEUGIN, Président.

Par délibération n°16-23, le comité syndical à décider de se doter d'un dispositif d'action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité du SMDL, et à cet effet de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er septembre 2023.

Dans le cadre du renouvellement du comité syndical suite aux élections municipales de 2026, il est nécessaire de renouveler l'adhésion et de désigner un délégué élu pour représenter le SMDL au sein du CNAS. Le Président propose que soit désigné M. Meugin en qualité de délégué élu pour représenter le SMDL au sein du CNAS, et que Mme Lamard, secrétaire au SMDL, en qualoité de correspondant local.

Le Président invite le comité syndical à se prononcer sur cette affaire.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide de renouveler l'adhésion au dispositif d'action sociale de qualité permettant de renforcer la reconnaissance de ses salariés et l'attractivité du SMDL, et à cet effet de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS. (Adhésion initiale du 01 septembre 2023 renouvelée annuellement par tacite reconduction), d'autoriser M. le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS, de verser au CNAS une cotisation correspondant au mode de calcul suivant : Nombre de bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes x Montant forfaitaire par bénéficiaire actif et/ou retraité, de désigner M Meugin, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour représenter le SMDL au sein du CNAS, de désigner en correspondant Mme Elodie LAMARD (secrétaire du SMDL), parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission

****

M. Olivier MEUGIN, Président, expose que le SMDL est adhérent à l'association France Digue depuis 2025. France Digues propose à ses adhérents, entre autres : de bénéficier d'un important réseau de gestionnaires et de professionnels de la gestion des digues ; de participer gratuitement à des journées techniques ciblées sur les besoins de ses adhérents ; de bénéficier d'une veille règlementaire ; de disposer de documents et notes techniques destinés aux gestionnaires ; d'orienter les actions de l'association ; de prendre part à différentes réunions (Comité Technique, Groupes de travail thématiques...) ; d'avoir un accès privilégié et une assistance à l'utilisation du logiciel métier SIRS Digues ; d'avoir un compte adhérent à la plate-forme d'échanges (site internet) de France Digues à laquelle pourront participer professionnels et experts, contenant une veille journalistique et technique, un forum, des documents techniques, etc.

Dans un contexte de constantes évolutions règlementaires et techniques, et face à la complexité de ces dernières, **le Syndicat Mixte Doubs Loue a adhéré à Frances digues (délibération du 8 juillet 2025)** participant ainsi à un réseau s'appuyant sur des échanges d'expériences et de bonnes pratiques sur la gestion des digues.

Pour mémoire, la cotisation annuelle à l'association est fixée à 750€ à laquelle s'ajoute un montant de 30€/km de digue géré. **Pour le SMDL, le linéaire de digues géré est de 71 km, soit une participation**

financière de 2 880 €/an.

Dans le cadre du renouvellement du comité syndical suite aux élections municipales de 2026, il est nécessaire de renouveler l'adhésion et de désigner deux représentants titulaires et remplaçants pour représenter le SMDL au sein de Frances Digues

Au regard des échanges réalisés préalablement avec les membres du SMDL, il est proposé que soit désigné

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Olivier MEUGIN	Christian VUILLET
Franck DAVID	Etienne CORDIER

Il est demandé aux candidats de bien vouloir confirmer cette proposition. L'ensemble des candidats énoncés ci-dessus ayant confirmé leur candidature, et en l'absence d'autre candidature, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des présents, approuve l'adhésion du SMDL à l'association Frances Digues, désigne comme représentants titulaires MM. Meugin et David, et MM. Vuillet et Cordier comme suppléants au sein de cette association

****

M. Olivier MEUGIN, Président, rappelle que le SMDL siège au sein de la CLE (Commission Locale de l'Eau) du SAGE Haut-Doubs Haute Loue. Le précédent représentant du SMDL était M. David.

En application des articles R212-29 à R212-34 du Code de l'Environnement, fixant la durée de mandat des membres de la CLE (Commission locale de l'eau) à six ans, le SMDL sera sollicité par le Préfet du Jura pour lui faire connaitre le nom et la qualité de son représentant au sein de la CLE Haut-Doubs Haute-Loue.

Il est proposé que M. Franck David continue à assurer cette représentation. Il est demandé au candidat de bien vouloir confirmer cette proposition

M. David rappelle que la participation du SMDL à la CLE est essentielle afin d'appréhender les problématiques du bassin versant dans sa totalité, et fait part de sa volonté de poursuivre cette représentation.

Le candidat énoncé ci-dessus ayant confirmé sa candidature, et en l'absence d'autre candidature, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des présents désigne M. Franck David représentant du Syndicat Mixte Doubs Loue à la CLE du SAGE Haut-Doubs Haute Loue.

RAPPORT N°3 : COMPOSITION COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

M. Olivier MEUGIN, Président, rappelle qu'en matière de marchés publics, la procédure mise en œuvre dépend de la valeur estimée du marché public et de la fonction de l'organisme public avec lequel le marché est passé :

- en dessous des seuils de dispense de publicité et de mise en concurrence préalables le marché est passé sans publicité obligatoire ;
- lorsque la valeur du marché est supérieure à ces seuils, l'acheteur détermine librement les conditions de passation du marché (**procédure adaptée**) ;
- lorsque la valeur du marché est supérieure aux seuils européens, la **procédure dite formalisée** doit être appliquée.

Les principaux seuils sont rappelés par M. Chaize, Directeur du SMDL. Pour mémoire, depuis le 1er avril 2026 et jusqu'au 31 décembre 2027, les seuils en vigueur sont :

Seuils HT	Marché sans publicité ni mise en concurrence	Procédure adaptée (MAPA)	Procédures formalisées
Marché de travaux	100 000€	Entre 100 000€ et moins de 5 404 000€	A partir de 5 404 000€
Marché de fournitures et de services	60 000€	Entre 60 000€ et moins de 216 000€	A partir de 216 000€

En dessous des seuils de procédures formalisées, la CAO peut être réunie pour rendre un avis consultatif. La commission est composée :

- Du Président ou son représentant, Président de la Commission,
- De 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants

Au regard des échanges réalisés préalablement avec les membres du SMDL, Le Président propose que les membres de la CAO, présidé par le président du SMDL, soient les membres du bureau, avec les suppléants suivants.

Titulaire	**Suppléant**
Franck DAVID	Florence GAY
Emmanuel BARBERET	Aurélien PHILIPPE
Christian VUILLET	Eric BRUGNOT
Etienne CORDIER	Alexandre CROT
Jean-Baptiste BAUD	Charles GIRARDET

Il est demandé aux candidats de bien vouloir confirmer cette proposition. L'ensemble des candidats énoncés ci-dessus ayant confirmé leur candidature, et en l'absence d'autre candidature, il est procédé au vote (l'élection s'effectuant au scrutin secret et à la majorité absolue des membres).

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin, les membres de la Commission d'appel d'offres sont désignés à l'unanimité comme proposé ci-avant, sous la Présidence de M. Meugin.

RAPPORT N°4 : PARTICIPATION FINANCIERE ANIMATION CONTRAT DOUBS DEMAND2E PAR EPTB

M. Olivier MEUGIN, Président, expose que courant 2025, l'EPTB Saone Doubs a fait part de son souhait d'une participation financière des syndicats exerçant la compétence GEMAPI, non adhérent à l'EPTB, au reste à charge des postes dédiés au contrat de rivière Vallée du Doubs animé par l'EPTB (et à sa potentielle poursuite en contrat Eau Climat).

A l'occasion de différents échanges techniques ont été présentées les missions assurées par l'EPTB et qui seraient cofinancées, ainsi que la répartition financière proposée. Le détail est exposé en séance par M. Chaize, directeur du SMDL. Au regard des couts de fonctionnement EPTB (personnels, support, tarif prestation), le montant restant à financer (subvention de 70% de l'Agence de l'eau) est de 56 292 €.

Le montant de la participation financière sollicité est calculé sur la surface de bassin versant du Doubs du SMDL en excluant les surfaces situées sur un EPCI adhérent à l'EPTB (dans le cas du SMDL, les surfaces CA Grand Dole et CC Jura Nord ont été retirées) et représente un montant de 3 300 €/an.

M. Cordier rappelle que sous le précédent mandat, le SMDL avait fait part de son opposition de principe à la mise en place d'un nouveau contrat, considérant que le financement par l'Agence de l'eau était assuré via le 12ème programme d'intervention.

M. David rappelle son attachement au réunion de comité de rivière permettant d'avoir une vision large des interventions à l'échelle du Bassin, mais s'interroge sur les missions de l'EPTB que le SMDL financeraient.

M. Meugin précise que l'EPAGE Doubs Dessoubre s'est d'ores et déjà opposé à cette proposition de financement.

Au regard des échanges, le comité syndical juge la volumétrie (temps ETP EPTB consacré) très importante, et constate que les missions pour lesquelles l'EPTB sollicite un financement correspondent en grande partie aux missions réalisées par le SMDL.

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité des présents prend acte de la volonté de l'EPTB Saone Doubs de porter un contrat eau climat à l'échelle du bassin versant du Doubs, dit que les moyens humains au sein du SMDL seront alloués pour sa construction partenariale avec l'EPTB et les maitres d'ouvrages locaux, ainsi que pour sa mise en œuvre opérationnelle, dit qu'aucun moyen financier ne sera alloué pour la phase de rédaction initiale du contrat et pour son animation, refuse la participation financière demandée par l'EPTB considérant que les missions proposées sont déjà assurées en grande partie par le SMDL.

RAPPORT N°5 : BARRAGE DES COLOMBOTS

M. Olivier MEUGIN, Président, rappelle qu'une convention lie actuellement le SMDL avec 9 communes, propriétaire du barrage des Colombots sur l'Orain. Il précise que des enjeux importants existent sur ce barrage au regard du canal de dérivation qui traverse la commune de Chaussin dans son centre bourg.

Le rapport préparatoire adressé en amont de la réunion détaille plus avant la problématique. M. Chaize, directeur, présente ces éléments notamment l'échéance de la convention de gestion au 30 septembre 2026, et de la nécessité de lancer des études techniques quand au devenir du barrage.

Il est précisé que **par délibération n°14-23 en date du 26 juin 2023, le comité syndical a approuvé la convention de gestion et l'intervention du SMDL sur l'ensemble des missions confiées et inscrit une opération au PPI. Par délibérations successives lors du vote des budgets 2024, 2025 et 2026, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ont été votés.**

A cet effet, lors du vote du BP 2026 et du PPI 2026-2030, l'inscription d'un nouvel engagement (50 000 euros) pour l'opération a été effectuée pour couvrir les études sur le devenir du barrage. La recette inscrite au BP en lien avec ce nouvel engagement de 25 000 euros, correspondant à un taux de participation de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%. Des crédits en fonctionnement et investissement sont ouverts plus généralement pour les opérations relevant de l'entretien et réparation sur les ouvrages relevant de la gestion du SMDL (digues, cours d'eau...).

M. Gay, par ailleurs Maire de la commune de Chaussin, insiste sur les enjeux autour de la gestion du barrage dont le canal traverse de nombreuses propriétés (jardin, anciens moulins...), et souhaite que le SMDL poursuive ses interventions.

M. David souhaite savoir pourquoi le terme de la convention avait été fixé au 30 septembre 2026. Il est précisé que cette échéance avait été convenu en 2023 afin de permettre aux nouveaux exécutifs (des communes et du SMDL) de se prononcer sur les suites à donner à l'issu des élections de 2026.

Le Président expose le projet de délibération qui permettra au SMDL de poursuivre ses actions sur le barrage et sa gestion au bénéfice des communes. En l'absence de question, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, prend acte de l'échéance de la convention de gestion du barrage des Colombots au 30 septembre 2026 ; dit que la convention devra faire l'objet d'un avenant afin de poursuivre la gestion de l'ouvrage et de préciser le protocole de manœuvre des vannes en période d'étiage dans l'attente des rendus des études « Etude de maitrise d'oeuvre multi scénario dans le contexte de changement climatique quant au devenir du barrage des Colombots et ses milieux annexes (canal et Orain aval du barrage) à Saint-Baraing (39) » ; prend acte du lancement des études « Etude de maitrise d'oeuvre multi scénario dans le contexte de changement climatique quant au devenir du barrage des Colombots et ses milieux annexes (canal et Orain aval du barrage) à Saint-Baraing (39) » ; dit que les crédits nécessaires à la réalisation des études sont d'ores et déjà inscrits au BP 2026 à hauteur de 50 000 € ; sollicite auprès de l'Agence de l'eau, de la Région Bourgogne Franche-Comté ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de l'opération, autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières.

RAPPORT N°6 : PROJET DE RESTAURATION RAIE DES MOUTELLES

M. Olivier MEUGIN, Président, rappelle que le SMDL porte un projet de restauration sur la Raie des Moutelles (Dole et Crissey). Il est rappelé également les engagements financiers en cours et achevés, ainsi que les crédits inscrits au budget sur cette opération.

Le rapport préparatoire adressé en amont de la réunion détaille plus avant la problématique et les montants financiers. M. Chaize, directeur, présente ces éléments notamment la nécessité de poursuivre le projet selon un programme prévisionnel recentré sur l'augmentation du débit d'entrée (lien EDF), du remodelage et de diversification du lit, et de la restauration des connexion des annexes (lien avec la rivière Doubs).

Par délibération n° 25-24 en date du 30 septembre 2024, le comité syndical a approuvé la poursuite de l'opération de restauration de l'EBF du Doubs au droit de la Raie des Moutelles à Dole et Crissey (39). Par délibération successives lors du vote des budgets 2025 et 2026, les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ont été votés.

A cet effet, lors du vote du BP 2026 et du PPI 2026-2030, l'inscription d'un nouvel engagement (70 000,00 €) pour la poursuite du projet de restauration écologique de l'EBF du Doubs au droit de la Raie des Moutelles a été effectuée pour couvrir notamment les études de Maîtrise d'œuvre nécessaires à la conception et au dimensionnement du projet pour arriver sur des phases opérationnelles.

Une recette de 35 000,00 € a été inscrite au BP en lien avec ce nouvel engagement correspondant à un taux de participation de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 %. Le taux d'aide pourrait toutefois être porté à 70% voire 80% dans le cadre de l'instruction du dossier par les services de l'Agence de l'eau dans le cadre du 12ème programme d'intervention. Ainsi, le montant global de l'opération « études préalables aux travaux de restauration » est estimé à 70 000,00 € TTC.

Le Président expose le projet de délibération qui permettra au SMDL de poursuivre ses actions. En l'absence de question, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la poursuite du projet de restauration hydro-écologique de l'EBF du Doubs au droit de la Raie des Moutelles et le lancement des études de Maîtrise d'œuvre dont le coût prévisionnel s'élève à 70 000,00 euros TTC ; dit que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont d'ores et déjà inscrits au BP 2026 ; sollicite auprès de l'Agence de l'eau, de la Région Bourgogne Franche-Comté ou de tout autre financeur potentiel les subventions relatives à la réalisation de l'opération, autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif aux demandes d'aides financières.

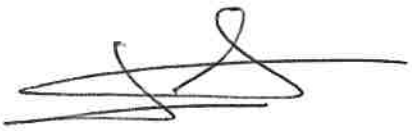
****

M. Olivier MEUGIN, Président, remercie l'ensemble des délégués présents pour leur participation à ce comité syndical. Il rappelle qu'un prochain comité sera organisé à la rentrée sur le territoire de la communauté de communes du Val d'Amour. Ce comité sera l'occasion d'aller visiter un site faisant l'objet de travaux de restauration (commune de Villers Farlay).

La séance est levée à vingt heures trente.

Le secrétaire de séance,

Jean-Baptiste BAUD



Le Président,

Olivier MEUGIN

